

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Marc André Plante	M. Simon Paquin
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Robert Morin
	Mme Nathalie Bellavance	Mme Nathalie Ricard
	M. Dany St-Pierre	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Jacques Demers
	M. Serge Gagnon	M. Robert Brisebois
	M. Éric Fortin	Mme Nathalie Lepage
	M Yan Maisonneuve	M. Marc-André Michaud
	Mme Caroline Desbiens	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le jeudi 18 avril 2019, à 16 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (143-04-2019);
2. Adoption de l'ordre du jour (144-04-2019);
3. Dépôt et avis de motion du projet de règlement numéro 3500-8 modifiant le règlement 3500 sur la population animale afin de modifier l'article 8.7 pour permettre, pour la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020, la présence des chiens en laisse sur la TransTerrebonne (145-04-2019);
4. Renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière sur le lot 3 264 502 du cadastre du Québec – Golf Le Boisé (146-04-2019);
5. Autorisation de signature – protocole d'entente pour le prolongement des infrastructures de la rue Yves-Blais (147-04-2019);
6. Adoption du règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage (148-04-2019);
7. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation – émission d'obligations au montant de 13 375 000 \$ (149-04-2019);
8. Adoption de soumission – remplacement des tourniquets de la Cité du Sport de la Ville de Terrebonne (150-04-2019);

9. Modification de la résolution 623-12-2018 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019 – séance du 29 avril 2019 au centre Guérin et séance en plein air au parc Saint-Sacrement le 8 juillet 2019, si la température le permet (151-04-2019);

10. Période de questions;

11. Levée de la séance (152-04-2019).

Donné à Terrebonne, ce 16^e jour du mois d'avril 2019.

Me Nathalie Bohémier,
Greffière, *par intérim*

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 AVRIL 2019

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le jeudi 18 avril 2019, à 16 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance *	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Serge Gagnon	André Fontaine
Éric Fortin	Jacques Demers
Yan Maisonneuve	Robert Brisebois
Caroline Desbiens	Nathalie Lepage

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Alain Marcoux, directeur général, et Me Nathalie Bohémier, greffière, *par intérim*.

Étaient absents Messieurs les conseillers Réal Leclerc et Marc-André Michaud.

RÉSOLUTION NO : 143-04-2019
PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 144-04-2019
PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 145-04-2019

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3500-8 modifiant le règlement sur la population animale afin de permettre la présence de chiens tenus en laisse de 1,5 m, pour la période du 15 mai 2019 au 14 mai 2020, sur l'ensemble du tracé de la piste multifonctionnelle de la TransTerrebonne.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 146-04-2019

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 44-02-2017, adoptée le 13 février 2017, afin de décréter l'imposition d'une réserve foncière pour des fins d'espace vert sur le lot 3 264 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU QUE la firme Deveau avocats fut mandatée pour la préparation et la publication d'un avis d'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques d'espace vert à l'encontre dudit lot prenant fin le 4 mai 2019;

ATTENDU QUE ledit avis a été publié le 5 mai 2017 sous le numéro 23 051 500 au Registre foncier du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin que l'avis de renouvellement puisse être renouvelé;

ATTENDU la recommandation CE-2019-377-REC du comité exécutif du 3 avril 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Demers
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière à l'encontre du lot 3 264 502 du cadastre du Québec pour une période additionnelle de deux (2) ans.

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit et est mandatée pour la préparation et la publication du renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière pour fins publiques.

ADOPTÉ

*Arrivée de madame la conseillère Nathalie Bellavance.

RÉSOLUTION NO : 147-04-2019

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2019-375-REC du comité exécutif du 3 avril 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente et tous autres documents pertinents à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la société 6383424 Canada inc. relativement à la réalisation des travaux d'infrastructures dans le prolongement de la rue Yves-Blais.

QUE la société 6383424 Canada inc. (Morguard), sous la supervision de la Direction du génie et environnement, soit et est autorisée à réaliser les travaux conformément aux documents suivants :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

QUE l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises tant au niveau municipal qu'à tous les autres paliers gouvernementaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 148-04-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements, soit adopté sous le numéro 730.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 18 mars 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 149-04-2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 375 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
512	612 300 \$
512	383 300 \$
467	115 500 \$
497	85 500 \$
524	129 400 \$
511	964 430 \$
536	637 500 \$
541	360 100 \$
564	762 800 \$
615	1 419 504 \$
636	714 000 \$
650	13 000 \$
659	145 000 \$
680	4 090 000 \$
705	1 500 000 \$
707	500 000 \$
663	292 832 \$
663	57 751 \$
664	510 631 \$
664	63 214 \$
660	11 162 \$
660	7 076 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 615, 636, 650, 659, 680, 705, 707, 663, 664 et 660, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait, le 6 mai 2019, un emprunt au montant de 4 093 000 \$ sur un emprunt original de 20 000 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros 512, 512, 467, 497, 524, 511, 536, 541 et 564;

ATTENDU QU'en date du 6 mai 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 7 mai 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence, et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros 512, 512, 467, 497, 524, 511, 536, 541 et 564;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLAVANCE
APPUYÉ PAR SIMON PAQUIN**

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE
801, BOULEVARD DES SEIGNEURS
TERREBONNE, QC
J6W 1T5

8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 à 2029, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 615, 636, 650, 659, 680, 705, 707, 663, 664 et 660 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 615, 636, 659, 680, 705, 663, 664 et 660 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 7 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 7 mai 2019, le terme originel des règlements d'emprunt numéros 512, 512, 467, 497, 524, 511, 536, 541 et 564, soit prolongé de 1 jour.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 150-04-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement des tourniquets de la Cité du Sport de la Ville de Terrebonne (SA19-6001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 février 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2019 à 11 h 02, à savoir :

Les Entreprises Constructo inc.	254 669,63\$ t.t.c.
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	296 000,00\$ t.t.c.
Construction Albert Jean ltée <i>non conforme</i>	530 340,42\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Entreprises Constructo inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 11 mars 2019 par Mme Stéphanie Bastien, architecte associée de la firme VBGA Architectes inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 13 mars 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 250 454,64\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 mars 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Entreprises Constructo inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 avril 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-364-REC du comité exécutif du 27 mars 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES ENTREPRISES CONSTRUCTO INC.**, datée du 5 mars 2019, pour le remplacement des tourniquets de la Cité du Sport de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 221 500\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0121 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 151-04-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la résolution numéro 623-12-2018, adoptée le 10 décembre 2018, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019, soit modifiée afin d'y mentionner que la séance ordinaire du 29 avril se tiendra dans la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, dans le secteur La Plaine, et la séance ordinaire du 8 juillet 2019 se tiendra en plein air au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost, et en cas de pluie elle se tiendra à l'endroit habituel, soit à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

QU'un avis soit publié, à cet effet, dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 152-04-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier
